# Utiliser ses budgets en toute sérénité

Les obligations comptables du CSE
Les activités sociales et culturelles
Le rôle du trésorier

Formation présentielle/distancielle – **inter**

**Enjeux** Il arrive parfois que les salariés n'aient pas une bonne image de leur CSE du fait d'un manque de communication quant à l'utilisation des budgets.
Comment sécuriser ses budgets ? Quels documents comptables établir, présenter, conserver ? Comment ne pas prendre de risques vis-à-vis des salariés, de l'Urssaf, des impôts ? Un expert-comptable est-il inutile, nécessaire, obligatoire ? La responsabilité personnelle du Trésorier et, au-delà, des membres du CSE peut-elle être engagée ?
Autant de questions que peuvent se poser des élus qui ne sont pas forcément « à l'aise avec les chiffres », cette formation leur permettra d'aborder leur mandat avec sérénité.

## Public visé

Membre d'un CSE (CSEE/CSEC), trésorier et trésorier adjoint

## Prérequis

Aucun prérequis nécessaire

## Objectifs

- Gérer les budgets du CSE (du CSEC, du CIE) : Fonctionnement et Activités sociales
- Connaître les notions comptables indispensables
- Intégrer les dispositions issues de la loi de mars 2014 sur la transparence financière et les ordonnances macron sur le CSE
- Mettre en place des procédures adaptées à une gestion saine

## Moyens et méthode pédagogiques

L'animation du stage de base sera fondée sur :

- **Une alternance d'exposés / débats**

Ce, à partir d'une documentation remise aux participants

## Intervenants

L'animation de la journée serait effectuée par :
Mathieu BESSON intervenant depuis 2001 pour des formations à destination de l'ensemble des Institutions Représentatives du Personnel, CSE, CHSCT, CE, CCE

## Durée

1 jour (7 heures)

## Horaires

9h00 – 17h00

## Prix en inter

**360 €**/jour/participant
exonéré de toutes charges
Repas non compris

## Dates

26 mai 2027
26 novembre 2027

## Lieu

Paris / A distance

## Précisions complémentaires

Créé en 1965, Sicoge est agréé de façon continue depuis 1984 pour la formation économique des élus du CSE et 1985 en matière de formation de représentants du personnel en SSCT.

Sicoge n'a pas de liens privilégiés avec une organisation syndicale particulière.

# Programme

*Formation également disponible en intra*

## Utiliser les budgets du CSE en toute sérénité

### Les activités sociales et culturelles / Le fonctionnement

- **Les obligations**

  Les règles de transparence (seuils, règlement intérieur, expert-comptable, commissaire aux comptes, trésorier...)

  **La distinction des budgets (*quelles règles avec le CSE, transferts entre budgets*)**

  L'approbation annuelle des comptes

  Le compte-rendu détaillé de la gestion financière, les nouvelles normes : Rapports d'activité et de gestion, transactions significatives, états de synthèses…

  Les Conventions de transfert d'ASC entre le CSE et le CSE Central ou un CIE

  La reddition en fin de mandat

  Les justificatifs. La conservation des archives

  La responsabilité civile. Les assurances

  **Les charges sociales *(relations avec l'Urssaf, ne pas être redressé)***

  Les impôts ***(attention à la revente des parfums et chocolat… ne pas devenir « commerçant »)***

- **La pratique budgétaire, les activités sociales et culturelles**

  Les ressources. Les publics (Quels ayant-droits pour quel budget ?)

  Les choix politiques et les outils permettant ces choix

  La construction des budgets (Fonctionnement et Activités sociales et culturelles)

  **Les dépenses supplémentaires en CSE (*expertises, dépenses en SSCT et DP*)**

  Le suivi budgétaire et l'analyse des écarts entre prévisions et réalisation

  L'évaluation de la pertinence du budget

  Les placements financiers. La relation bancaire

  Les rôles respectifs du trésorier et du secrétaire au regard des comptes

- **La pratique comptable**

  **Comptabilité d'engagement ou comptabilité de trésorerie**

  De l'événement économique au passage de l'écriture comptable

  De l'écriture comptable au document de synthèse

  Le rapprochement bancaire

  Une organisation saine, contrôle interne et procédures de sécurisation comptable, les audits

- **Les obligations d'un CSE en situation d'employeur** (si nécessaire)

  Le rôle du secrétaire

  Les formalités relatives aux salariés

  Les charges sociales et les impôts et taxes

  **Les déclarations obligatoires**

# Suivi et évaluation

Signature d'une feuille de présence et délivrance d'une attestation de fin de formation
Evaluation de l'action de formation par la remise d'un questionnaire d'évaluation et de satisfaction.

# Formation à distance

Nous proposons 3 modalités de formation :

- **En présentiel**. (Protocole sanitaire à disposition)
- **En mixte**. Une partie des participants en présentiel, l'autre en visio
- **En visio.**

# BULLETIN D'INSCRIPTION

ENTREPRISE : (cachet/signature)

ADRESSE :

TELEPHONE :

ADRESSE E-MAIL :

PERSONNE A CONTACTER :

FONCTION : Date :

Veuillez inscrire

| **Nom et prénom des stagiaires** | **e-mail** *(pour accès à la plateforme de formation)* | **Intitulé du stage** | **Date de la session 2027** **Cocher la date choisie** |
|---|---|---|---|
| | | **Utiliser les budgets du Comité en toute sérénité** Les obligations comptables du CSE Les activités sociales et culturelles | ☐ ***26 mai*** ☐ ***26 novembre*** ***De 9h00 à 17h00*** ☐ ***à Paris*** ☐ ***en visio*** |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

## Tarif de la formation : 360 € ht* par personne

** Pour les CSE et les associations non soumises à la Tva, prix **exonéré** de toutes taxes*

Facturation exonérée de tva : oui ☐

*- 10% à partir de 4 inscrits*

*Cette participation comprend les pauses ainsi qu'une documentation d'appui.*
*Ne comprend pas le repas des participants.*

Bulletin à retourner par mail à info@sicoge.com

Toute annulation moins de 10 jours calendaires avant le début du stage donnera lieu à facturation de 50% du montant du stage.
Toute annulation postérieure au début de la formation donnera lieu à facturation du montant du stage, sauf cas de force majeure

## Recueil des attentes et besoins des participants

**Accessibilité aux personnes en situation de handicap :** Afin de nous assurer que les moyens de la prestation de formation peuvent être adaptés, merci de nous prévenir avant le début de la session. Vous pouvez nous contacter au 01 56 23 06 03 ou par mail info@sicoge.com.

**Avez-vous des attentes et des besoins particuliers à nous communiquer ?**

☐ **non**

☐ **oui**

**Si oui, lesquels :**

**Quelques-unes de nos références en formation CE/CSE :**

ADELYCE • AFM RECYCLAGE • AIR LIQUIDE • ALGECO • ALMA PAY • ALSTHOM • APERAM • APF 59 • APOLLONIA • ARCELOR MITTAL • ASHLAND • ATEA • ATELIER JEAN NOUVEL • ATOS France • AUBAY • AUDIENS • AUTOBIZ • AXIANS • BAYARD • BEAUFOUR IPSEN • BOTIFY • CAP GEMINI • CARAC • CARREFOUR • CENTRE MEDICAL LA TEPPE • CENTRE CARDIOLOGIQUE DU NORD • CERBAT VET • CESAP • CGI • CHOPARD • CSL BEHRING • Clinique LES 3 SOLEILS • CONFORAMA • CPAM 74 • CROMOLOGY • CROIX ROUGE perpignan • D-EDGE • DASSAULT SYSTEMES • DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT • EADS • E-ENFANCE • EFFIA STATIONNEMENT • ELSEVIER • ELIS • ESPACEO • EXELIS ONET • EYROLLES • FONDATION BELLAN • FONDATION SANTE DES ETUDIANTS DE FRANCE • FRANCAISE DES JEUX • FRANCE TERRE D'ASILE • FORTICHE PROD • GIMS 13 PREVENTION SANTE TRAVAIL • GOLDMAN SACHS • Groupe LAMY • HECQUET ROUEN • HILTON PARIS • Hôpital HENRY DUNANT • Hôpital LA MUSSE • Hôpital LEOPOLD BELLAN • Hôpital OUEST PARISIEN • Hôtel MELIA • Hôtel ROYAL MONCEAU • HORN SAS • HYPER U de FONTENAY • IGESA • INFRA SPE (AXIANS RAIL) • INRAE TRANSFERT • Institut CURIE • Institut STANISLAS Cannes • IPSEN • ISM Interprétariat • I SYSTEM • Laboratoires BIOCODEX • Laboratoires MERCK • LAVAZZA France • LCIE • L'OPCOMMERCE (FORCO) • LUBRIZOL • MAPPY SA • MAYOLI INDUSTRIE • MYKROS IMAGE • NEXITY • OFFICE DE TOURISME DE PARIS • ONERA • OPCO-EP (AGEFOS-PME) • PALAIS DES THES • PARROT SA • PUBLICIS EVENTS • QARE • REGILAIT • SAUVEGARDE 95 • SEGULA • Service santé au travail - CMB SANTÉ • SHARING • SIAGI • SOGETI • SORARE • STIME • THALES • TREFLE INGENIERIE • UFCV • UNITED • UPIAN PROD • VEOLIA PROPRETE • VINCI Groupe • WARNER BROS

www.sicoge.com

01 56 23 06 03